



Your Premier Partner in Shari'ah Consultancy

Avis de conformité à la Charî'a

SAKINA TAKAFUL

Le 1 April 2019

Le cabinet ISRA Consultancy Sdn Bhd (ci-après dénommé «ICSB») a été mandaté par SAAFI SAS (ci-après dénommée «SAAFI») pour mener une révision indépendante de la conformité à la Charî'a du Fonds SAKINA TAKAFUL (ci-après dénommé le Fonds),

Documents examinés

Les cinq documents suivants ont été examinés par l'équipe de révision de la conformité à la Charî'a de l'ICSB (ci-après dénommée l'équipe de conformité à la Charî'a), fournis par SAAFI et joints au présent avis :

- 1- Contrat de distribution SAAFI MUTAC
- 2- Note d'information SAKINA TAKAFUL
- 3- Statuts de l'association BAYT AL MEL
- 4- Contrat collectif SAKINA TAKAFUL
- 5- Présentation du produit SAKINA TAKAFUL

Objectif du fonds

Le Fonds vise à fournir une couverture Takaful en France pour couvrir les frais de funérailles et de rapatriement des participants décédés vers leur pays d'origine. Cette offre de couverture est le fruit d'une collaboration entre SAAFI et MUTAC, une société mutuelle d'assurance conventionnelle, afin d'ouvrir une fenêtre Takaful sous la forme d'un contrat d'agence (les informations détaillées relatives au fonds SAKINA TAKAFUL figurent dans les documents joints, notamment dans le document n ° 5 Présentation du produit SAKINA TAKAFUL)

Conclusions de l'équipe de révision de la conformité à la Charî'a

Après une délibération minutieuse des documents susmentionnés et divers échanges avec SAAFI, l'équipe de révision de la conformité à la Charî'a est parvenue aux conclusions suivantes:

1. Conformité à la Charî'a des activités de base du Fonds proposé
2. SAAFI peut procéder avec le Fonds, à condition que les exigences de Charî'a suivantes soient pleinement respectées par le Fonds proposé.
 - a. Le Fonds ne doit, en aucun cas et sous aucune forme que ce soit, être impliqué dans une transaction dans laquelle il puisse y avoir des intérêts, qu'il s'agisse de paiement ou de réception, avec une autre partie que ce soit dans le cadre de ses activités principales ou de transactions commerciales.
 - b. Tout revenu d'intérêt, même s'il est indûment gagné par le Fonds, doit être distribué aux oeuvres de bienfaisance le plus tôt possible.
 - c. Aucun document du Fonds ne doit contenir d'expression impliquant une charge ou un paiement d'intérêt, une ambiguïté, une incertitude excessive ou des jeux de hasard.

ISRA Consultancy Sdn. Bhd. (1006336-V)

© International Shari'ah Research Academy for Islamic Finance (ISRA)
Lorong Universiti A, 59100 Kuala Lumpur. MALAYSIA

General Line: +603-7651 4200 Fax: +603-7651 4242 E-mail: consultancy@isra.my Website: www.isra.my

- d. Il est vivement recommandé de conserver les fonds collectés auprès des participants sur un compte bancaire distinct Charf'a compatible.
 - e. Les fonds collectés auprès des participants doivent être investis dans des activités licites au regard du droit islamique
 - f. Les participants potentiels doivent être informés de toutes les conditions de participation au Fonds, y compris tous les types de frais, droits et obligations.
-
- 3. Le Fonds est chargé de veiller à la conformité de ses activités avec la Charf'a. En tant que tel, le Fonds est fortement encouragé à nommer un conseiller ou un responsable de la Charf'a dûment qualifié pour superviser régulièrement la conformité du Fonds avec la Charf'a.
 - 4. Afin de garantir le respect de la Charte, il est vivement conseillé au Fonds de procéder au moins à un examen annuel de conformité à la Charf'a et éventuellement à un audit de conformité à la Charf'a de ses activités.
 - 5. Cet avis de conformité à la Charf'a est valable jusqu'au 01/04/2020.

Allah est le Guide, et que la paix et les bénédictions soient sur le Prophète Muhammad et sur toute sa famille et ses compagnons.

Pour et au nom de
ISRA Consultancy Sdn Bhd



Prof Dr Ashraf Md Hashim